

Par courriel

Montréal, le 04 avril 2019

ART 53-54

**Objet : Demande d'accès concernant les adresses suivantes : 8864 à 8886,
boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec)**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 20 mars dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés pour l'adresse suivante : 8866, boul. Saint-Laurent. Il s'agit de :

1. Rapport de vérification, 19 juin 2009, 3 pages.
2. Rapport d'inspection, 11 juin 2008, 4 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document pour les autres adresses.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Bureau de Montréal

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

Téléphone : 514 873-3636 #241

Télécopieur : 514 873-5662

Courriel : Nezha.Boumchagdidin@environnement.gouv.qc.ca

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Bureau de Laval

850, boulevard Vanier

Laval (Québec)

Téléphone : 450 661-2008

Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière

100, boulevard Industriel

Repentigny (Québec) J6A 4X6

Téléphone : 450 654-4355

Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides

300, rue Sicard, bureau 80

Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5

Téléphone : 450 433-2220

Télécopieur : 450 433-1315

Original signé par : Nezha Boumchagdidin
Répondante régionale de l'accès
aux documents

pj

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Concessionnaires d'automobile/Garages spécialisés en climatisation/
Entreprises de recyclage des VHU/Garages spécialisés en réfrigération mobile

ADMINISTRATION	L'INTERVENTION		
	Date de la vérification : 19 Juin 2009	Heure d'arrivée : 11h50	Heure de départ : 12h15
	Réalisée par : David Yeh	Accompagné de :	
SAGO			
Demande : 200169492	Intervenant : Y2072921	Lieu d'intervention : X210 4466	
Type d'intervention :	Intervention : 300513570	#DOC - 400 607910	
	<input type="checkbox"/> Première inspection (diagnostic)		
	<input checked="" type="checkbox"/> Deuxième inspection		
	<input type="checkbox"/> Troisième inspection		

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Nom de l'établissement : Touchette Pneus & mécanique		
	Autre nom (si applicable) :		
	Adresse civique : 8866 St-Laurant		
	Municipalité : Montée	Code postal : H2W 1M7	
	Téléphone : 514-381-1846 poste 222	Télécopieur : 514-381-8170	Cellulaire :
	Courriel :	Site internet : www.touchettepneus.com	
	N° de gestion documentaire : 7610-0601-06819-01	Matricule Cidreq : 1161244984	
	GPS (19T) : NAD	Longitude (x) : -73.644358333	Latitude (y) : 45.542441667
Heures d'ouverture : L-V 8h - 18h			

PERSONNES RENCONTRÉES	Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
	Art 53-54	Gerant	514 Art 53-54	

BUT DE LA VÉRIFICATION	But: Vérifier la conformité de l'entreprise en vertu du Règlement sur les halocarbures.
-------------------------------	---

**CONCESSIONNAIRES D'AUTOMOBILE/GARAGES SPÉCIALISÉS EN CLIMATISATION/
ENTREPRISES DE RECYCLAGE DES VHU/GARAGES SPÉCIALISÉS EN RÉFRIGÉRATION MOBILE**

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Art.	Exigence	O	N	NA	Remarques
31 et 32	L'entreprise a-t-elle des appareils de récupération d'halocarbures en place?	X			
	Pour le CFC-12 : SAE J-2209		X		Marque : Modèle : No de série :
	Pour le CFC-12 : SAE J-1990		X		Marque : Modèle : No de série :
	Pour le HFC-134a : SAE J-2210	X			Marque : Art 53-54 Modèle : No de sé:
	Autres normes :		X		
	Pour la réfrigération mobile : ARI-740			X	
	Analyseur de réfrigérant :	X			Marque : Robinar Modèle : 18910
9	L'entreprise effectue-t-elle une épreuve d'étanchéité avant un remplissage d'halocarbure ?	X			<input checked="" type="checkbox"/> Test à l'azote <input type="checkbox"/> Test colorant <input checked="" type="checkbox"/> Sous-vide <input type="checkbox"/> Autre :
30	L'entreprise a-t-elle fait la recharge de climatiseurs avec CFC? (vous pouvez vérifier les registres)		X		
59 et 60	L'entreprise tient-elle des registres de travaux?	X			<input checked="" type="checkbox"/> Registre bien rempli ? Renseignements manquants :
43, 46 et 47	L'entreprise a-t-elle du personnel ayant la qualification environnementale? (Annexe) Si oui, écrire dans « Remarques » les numéros d'attestation avec les noms des employés.	X			Nombre de techniciens qui ont passé le cours : 4 Nombre total de techniciens : 6 Nom : No de dossier : voir Nom : feuille No de dossier : main d'œuvre

COMMENTAIRES ET CONCLUSION	L'entreprise <input checked="" type="checkbox"/> est conforme en tout point au Règlement. <input type="checkbox"/> n'est pas conforme en tout point au Règlement.	
RECOMMANDATIONS	Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions. <input type="checkbox"/> Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes. <input type="checkbox"/> Faire un suivi du dossier. <input checked="" type="checkbox"/> Fermer le présent dossier.	
SIGNATURES	Vérificateur : <u>David Yeh</u> étudiant <u>[Signature]</u> Signature <i>Lettres moulées</i>	Date : <u>2009 06 19</u> <i>Année / mois / jour</i>
	Superviseur : <u>Serge Dubois</u> <i>Lettres moulées</i> <u>[Signature]</u> Signature	Date : <u>2009/07/07</u> <i>Année / mois / jour</i>
	Commentaires du superviseur :	

ANNEXE 1

Travailleurs assujettis aux obligations de qualification environnementale relative aux halocarbures

Attestation de qualification environnementale	Nom de l'entreprise		Pneus & mécanique touchette inc.						
	No gesdoc								
	Lieu SAGO								
	Date								
	Numéro	Nom de l'employé	No. De l'attestation	Organisme délivrant	Date d'émission	Date d'expiration	Type de travaux	VII	
								Carte	Diplôme
	1	Art 53-54		emploi - OC					
	2			emploi OC					
	3			emploi OC					
	4								
5									
6									
7									
8									
9									

Références types de travaux : H1 : Appareils frigorifiques H2 : Extincteurs H3 : Véhicules H4 : Appareils domestiques

Rapport d'inspection

(Règlement sur les halocarbures)

No dossier :	Direction régionale :
--------------	-----------------------

Données relatives à l'inspection	
Date d'inspection : 11 juin 2008	Heure (début) : 14h10
	Heure (fin) : 14h30
Inspecteur/inspectrice : David Phung	
Type d'inspection :	<input checked="" type="checkbox"/> première inspection (diagnostic) <input type="checkbox"/> deuxième inspection <input type="checkbox"/> troisième inspection
But de l'inspection : les halocarbures	Vérifier l'application du Règlement sur

Identification de l'entreprise	
Nom (raison sociale) : Touchette Pneus et Mécanique	
Adresse postale	
No et rue : 8866, boul. St-Lament	Municipalité : Montréal
Code postal : H2N 1M7	
Téléphone : 514-381-1846	Télécopieur : 514-381-8170
Courriel du répondant :	
Site internet : www.touchettepneusetsmecanique.com	

Personnes rencontrées			
Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
Art 53-54	Gérant	514 - Art 53-54	

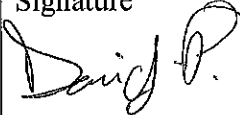

Types d'entreprise	
Entreprises de distribution et de vente en gros	
Importateur/Producteur/Distributeur d'halocarbures (niveau primaire) <input type="checkbox"/> (section A)	Distributeur/Grossiste d'halocarbures et d'équipements de réfrigération <input type="checkbox"/> (section B)
Distributeur/Grossiste d'halocarbures et de pièces automobile <input type="checkbox"/> (section C)	Distributeur/Grossiste d'halocarbures et d'équipement de protection incendie <input type="checkbox"/> (section D)
Distributeur/Grossiste d'halocarbures et de pièces d'appareils électroménagers <input type="checkbox"/> (section E)	
Entreprises d'entretien, d'installation, de réparation et de démantèlement	
Entrepreneur en installation de systèmes de protection contre l'incendie <input type="checkbox"/> (section F)	Concessionnaire/Garage/Recyclage de VHU/Entreprise de réfrigération mobile <input checked="" type="checkbox"/> (section G)
Gestionnaire d'édifices/Gestionnaire d'usine (section H) <input type="checkbox"/>	Entrepreneur en réfrigération <input type="checkbox"/> (section I)
Travailleurs assujettis à la qualification environnementale <input type="checkbox"/> (section J)	
Autres types (utilisateurs d'halocarbures)	
Utilisateurs de solvant (atelier de nettoyage, dégraisseur etc.) <input type="checkbox"/> (section K)	Hôpital, Centre de stérilisation d'équipement médical <input type="checkbox"/> (section L)
Fabricants/Distributeurs de mousses plastiques (section M) <input type="checkbox"/>	Autre type <input type="checkbox"/> (section N)

NOTE : Il peut arriver qu'une entreprise corresponde à deux types. Par exemple, une entreprise peut être un grossiste en halocarbures et faire de l'installation de systèmes de climatisation.

Section G

Concessionnaires d'automobile/Garages spécialisés en climatisation/Entreprises de recyclage des VHU/Garages spécialisés en réfrigération mobile

Éléments à vérifier		Remarques particulières
<p>L'entreprise a-t-elle des appareils de récupération d'halocarbures en place? (art. 31 et 32)</p> <p>Pour le <u>CFC-12</u> : SAE J-2209</p> <p>SAE J-1990</p> <p>Pour le <u>HFC-134a</u> : SAE J-2210</p> <p>Autres normes :</p> <p>Pour la réfrigération mobile : ARI-740</p>	<p>Les avez-vous vu?</p> <p>Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Oui <input type="checkbox"/> combien? Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Oui <input type="checkbox"/> combien? Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Oui <input checked="" type="checkbox"/> combien? 2 Non <input type="checkbox"/></p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Précisez :</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> combien? Non <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>2 Robinair # de série: 23440</p>
<p>L'entreprise a-t-elle fait la recharge de climatiseurs avec CFC? (art. 30) (vous pouvez vérifier les registres)</p>	<p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Remplissage au R-134 Seulement</p>
<p>L'entreprise tient-elle des registres de travaux?</p>	<p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le garage ne produit pas de registre</p>

(art. 59 et 60)			
(Vérifiez-en quelques-uns pour voir si les renseignements sont bien fournis).			
L'entreprise a-t-elle du personnel ayant la qualification environnementale? Si oui, écrire dans « Remarques » les numéros d'attestation avec les noms des employés. (art. 43, 46 et 47)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>	- 2 mécaniciens apprentis - 6 mécaniciens qui ont suivi les cours - Lors de l'inspection, aucun mécanicien était en mesure de fournir les documents requis (pas de diplôme, pas d'attestation)	
Commentaires :	<p>- Le garage possède un analyseur de réfrigérant de la marque Robinair</p> <p>- Le test d'étanchéité se fait à l'azote</p>		
Recommandations :	<p>- Commencer à remplir les registres de travaux</p> <p>- Se procurer les attestations de la qualification environnementale</p>		
Rédigé par :	Nom David Phung	Signature 	Date (année/mois/jour) 2008/06/11
Vérifié par :	Nom SERGE DESBOS	Signature 	Date (année/mois/jour) 2008/06/17
Commentaires du vérificateur			